

Débat de politique départementale
Réponse urgente à apporter
aux besoins de prise en charge de nos aînés en EHPAD

Intervention de Stéphane BARRE

Il y a parfois certains chiffres éloquentes, qui en disent plus longs que tous les grands discours.

Ainsi, notre pays compte 1,3 million de personnes âgées dépendantes, mais ne consacre que 24 milliards d'euros au financement public de la dépendance, soit environ 1% de la richesse nationale.

Résultat, 80 % des résidents des EHPAD doivent faire appel à leurs proches pour régler le reste à charge de 1.600 Euros en moyenne.

1.600 Euros en moyenne par mois, vous avez bien entendu... Des milliers de familles doivent mobiliser sur leurs ressources, plus que l'équivalent d'un SMIC net pour permettre à leur parent ou grand parent dépendant de bénéficier d'une prise en charge en EHPAD.

Un constat accablant lorsque l'on sait par ailleurs que la population âgée de plus de 75 ans va augmenter de 72% d'ici 2060. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans triplera.

Nous ne sommes pas à la hauteur des besoins et des enjeux, surtout pour un pays figurant parmi les principales puissances économiques mondiales.

Le 30 janvier dernier, à l'appel des syndicats des personnels des EHPAD, une journée d'action nationale, particulièrement suivie, a permis à la France entière de découvrir les graves carences dont souffre notre pays en matière d'accompagnement et de prise en charge de nos aînés, dès lors que leur état de santé ne leur permet plus de se maintenir à domicile.

D'autant plus que cet état des lieux a aussi mis en lumière l'indignité dans laquelle sont traités parfois nos aînés, comme les conditions dégradées dans lesquelles exercent souvent les personnels des EHPAD.

« Nous travaillons dans une usine à vieux » ; « Nous sommes la dernière roue du chariot » ; « La nuit, le week end je suis seule pour répondre aux besoins de 80 résidents » ; « Je dispose de 4 minutes pour faire la toilette d'un résident »...

Nous avons tous entendu ces cris de détresse, ces cris du cœur de ces personnels exemplaires qui, pour beaucoup, se retrouvent au bord de la dépression ou du découragement.

Voici de nouveau le résultat d'une absence de politique publique à la hauteur des enjeux de société. Résultat aussi d'une logique libérale appliquée au sommet de l'Etat, depuis plus de 10 ans, et qui considère la dépendance, comme la santé publique du reste, comme un marché, et les EHPAD, comme les hôpitaux, comme des entreprises à part entière.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (loi AVS) par son Décret d'application relatif au financement des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), fin 2016, en voulant uniformiser les aides publiques, a conduit à une redistribution des ressources financières des départements en faveur des établissements privés.

Un an après ce Décret, les EHPAD publics et associatifs voient ainsi leurs difficultés s'accroître alors même que le secteur marchand voit son attractivité se renforcer et, fatalement, les bénéfices qu'il en tire, augmenter.

Ce Décret a donc conduit à aggraver les disparités car, comme l'a encore souligné récemment la Fédération Hospitalière de France, *« les avantages fiscaux acquis dans les EHPAD privés notamment les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi, introduisent par rapport aux EHPAD publics des écarts concurrentiels jugés incompatibles avec un objectif de convergence »*.

Sur la seule année 2017, cette réforme des tarifs a eu pour conséquence une baisse de 200 millions d'euros sur les dotations attribuées aux EHPAD publics.

Par contre, dans le secteur privé les profits sont en forte augmentation, certains groupes sont cotés en bourse comme Korian qui a dégagé 38 millions de bénéfices en 2017 contre 32 un an plus tôt.

Pire encore, alors que les besoins de prise en charge de la dépendance augmentent, notamment en raison de l'allongement de la durée de vie et des progrès de la médecine, l'accompagnement public, pour des considérations purement budgétaires, est encadré, rationné, pour rester stable.

En Seine-Maritime par exemple, les créations de lits supplémentaires en EHPAD sont quasiment gelées par l'Agence Régionale de Santé malgré les besoins.

Je vais à ce sujet développer l'exemple de l'EHPAD de Tourville-la-rivière mais ce n'est pas un cas isolé...

Cet EHPAD de 70 lits permanents est situé sur un site qui ne permet plus une organisation satisfaisante de la prise en charge des résidents et ce malgré les investissements successifs réalisés ces dernières décennies.

De plus, l'évolution des nouvelles pathologies, physiques et psychiques de plus en plus lourdes dont souffrent nombre de personnes âgées nécessite d'adapter la prise en charge pour la rendre plus évolutive, adaptable, innovante et humaine.

C'est pourquoi la municipalité de Tourville-la-rivière et la Mutualité Française Normandie ont créé un projet de reconstruction de cet EHPAD sur un nouveau site adapté, accompagné de plusieurs développements :

- La création d'un accueil spécialisé pour les personnes vieillissantes en situation de handicap psychique.
- Un accueil spécialisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Un accueil de jour pour les personnes en phase précoce de cette même maladie qui permettrait aux familles de disposer d'un répit d'une ou deux après-midi par semaine en confiant leurs proches à cet établissement.
- Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) permettant d'accueillir dans un lieu sécurisé jusqu'à 12 résidents de l'EHPAD confrontés à des troubles neurodégénératifs.

Ce projet exemplaire et adapté nécessite cependant une autorisation du Département et de l'Agence Régionale de Santé concernant l'extension de la capacité d'accueil et du redéploiement de l'offre existante sur la base de 90 lits, soit 20 de plus qu'actuellement.

Notre collectivité semble prête à valider, mais sans le feu vert de l'ARS rien ne sera possible. Nous attendons donc de vous Président et de votre ami Président de Région que vos unissiez vos efforts afin d'obtenir ce quitus de l'ARS.

Et pendant que le nombre de places en EHPAD stagne, il faut savoir qu'une pratique méconnue, et pourtant bien réelle, consiste à pouvoir racheter des lits pour les transposer ailleurs.

Cette pratique permet une marchandisation de la dépendance de la part d'établissements privés qui sont prêts à déboursier des centaines de milliers d'euros pour acheter un lit afin d'accueillir un résident qui aura les moyens de payer les 2.100 Euros de reste à charge, en moyenne, dans les établissements du secteur lucratif qui représentent 25 % du parc actuel.

A quand la fin de ce scandale ?

Les politiques publiques se doivent, dans le domaine de la prise en charge de la dépendance, de répondre aux besoins de la population concernée. La solidarité nationale doit viser à apporter des solutions adaptées et satisfaisantes aux personnes âgées dont l'état de santé ne leur permet plus de se maintenir à domicile.

C'est une question prioritaire de société. C'est une question de dignité. C'est une question de solidarité.

La situation alarmante dans laquelle se trouvent les EHPAD publics qui représentent 45 % du parc actuel et la situation plus que confortable des établissements privés depuis la réforme de 2016, doivent conduire la puissance publique à mettre un terme aux logiques de rentabilité imposées aux établissements.

La pression exercée sur le personnel de nombreuses EHPAD, au nom de cette même logique de rentabilité, porte atteinte à l'intégrité et à la santé de salariés comme de résidents.

Aussi, le Département, chef de file des solidarités, ne peut se contenter d'agir en simple gestionnaire dans ce domaine. Il doit se faire entendre et peser.

Peser pour demander et obtenir la révision du Décret d'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (loi AVS) relatif au financement des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), afin de consolider les EHPAD publics et de favoriser l'ouverture de nouveaux établissements comme de nouveaux lits.

Peser pour demander et obtenir la création immédiate d'emplois par établissement afin d'atteindre le ratio d'un personnel soignant par résident, ratio actuellement de 0,6 en France et de 1,2 en Allemagne dont le gouvernement vante régulièrement le modèle économique.

Peser pour demander et obtenir l'instauration d'un Droit à l'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale. Un Droit qui passe par une tarification accessible prenant en compte la solvabilité des résidents.

Ou encore la création d'un service public de la santé et de l'action sociale excluant les établissements privés commerciaux.

Peser pour demander et obtenir la déduction des dividendes versés aux actionnaires des établissements privés, des contributions publiques allouées auxdits établissements pour couvrir la prise en charge de la dépendance de leurs résidents.

Il arrive un moment où les chiffres comme les mots ne suffisent plus. Seuls les actes s'imposent.

Le 30 janvier dernier s'est opérée une prise de conscience généralisée dans notre pays au regard des besoins de nos aînés.

C'est maintenant qu'il faut agir.